

AFFAIRE N° 14. - Contrat d'honoraires à passer avec Monsieur BOSSU, Architecte, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 120 logements au lieu dit "COMMUNE PRIMA".

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec Monsieur BOSSU, Architecte, un contrat d'honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 120 logements au lieu dit "COMMUNE PRIMA".

Les honoraires de Monsieur BOSSU sont inscrits au Chapitre 909 Article 230 du Budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur CHANE KUNE qui s'est abstenu.